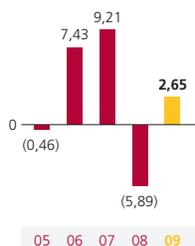
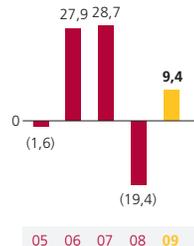


Bénéfice (perte) par action
(en dollars)



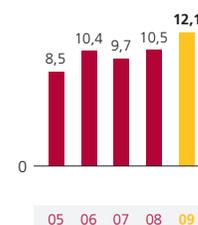
Le bénéfice dilué par action en 2009 s'est établi à 2,65 \$ contre une perte par action de (5,89) \$ en 2008. Le résultat dilué par action représente le bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et la prime de rachat, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres (RCP)
(en pourcentage)



Le RCP a été de 9,4 % en 2009, comparativement à (19,4) % en 2008. Le RCP est une mesure clé de rentabilité. Il est calculé comme le bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les primes de rachat, en pourcentage des capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires.

Ratio des fonds propres de première catégorie
(en pourcentage)



Le ratio des fonds propres de première catégorie de la CIBC s'est inscrit à 12,1 % en 2009, en regard de 10,5 % en 2008, ce qui est supérieur à l'objectif de 8,5 % de la CIBC et supérieur aux exigences réglementaires de 7,0 %. On obtient le ratio des fonds propres de première catégorie en divisant les fonds propres de première catégorie par les actifs pondérés en fonction du risque.

Points saillants financiers 2009

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2009	2008	2007	2006	2005
Données relatives aux actions ordinaires					
Par action					
– bénéfice (perte) de base	2,65 \$	(5,89) \$	9,30 \$	7,50 \$	(0,46) \$
– bénéfice dilué (perte diluée) ¹	2,65	(5,89)	9,21	7,43	(0,46)
– bénéfice dilué (perte diluée) (comptabilité de caisse) ²	2,73	(5,80)	9,30	7,49	(0,44)
– dividendes	3,48	3,48	3,11	2,76	2,66
Cours de l'action – clôture	62,00	54,66	102,00	87,60	72,20
Nombre d'actions en circulation (en milliers) – fin de la période	393 982	380 805	334 989	335 977	334 008
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	23 807 \$	20 815 \$	34 169 \$	29 432 \$	24 115 \$
Mesures de valeur					
Ratio cours/bénéfice (sur 12 mois)	23,5	négl.	11,1	11,8	négl.
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,6 %	6,4 %	3,0 %	3,2 %	3,7 %
Ratio dividendes/bénéfice	131,3 %	négl.	33,4 %	36,8 %	négl.
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Total des revenus	9 928 \$	3 714 \$	12 066 \$	11 351 \$	12 498 \$
Total des revenus (BIE) ²	9 970	3 902	12 363	11 575	12 689
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 649	773	603	548	706
Frais autres que d'intérêts	6 660	7 201	7 612	7 488	10 865
Bénéfice net (perte nette)	1 174	(2 060)	3 296	2 646	(32)
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité	67,1 %	négl.	63,1 %	66,0 %	86,9 %
Coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse (BIE) ²	66,4 %	négl.	61,3 %	64,4 %	85,5 %
Rendement des capitaux propres	9,4 %	(19,4)%	28,7 %	27,9 %	(1,6)%
Marge d'intérêts nette	1,54 %	1,51 %	1,39 %	1,52 %	1,71 %
Rendement total des actionnaires	21,1 %	(43,5)%	20,2 %	25,6 %	1,3 %
Données tirées du bilan (en millions de dollars)					
Prêts et acceptations	175 609 \$	180 323 \$	170 678 \$	151 916 \$	146 902 \$
Total des actifs	335 944	353 930	342 178	303 984	280 370
Dépôts	223 117	232 952	231 672	202 891	192 734
Capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires	11 119	11 200	11 158	9 941	8 350
Mesures de qualité du bilan					
Actions ordinaires/actif pondéré en fonction du risque ³	9,5 %	9,5 %	8,8 %	8,7 %	7,2 %
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars) ³	117,3 \$	117,9 \$	127,4 \$	114,8 \$	116,3 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie ³	12,1 %	10,5 %	9,7 %	10,4 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres ³	16,1 %	15,4 %	13,9 %	14,5 %	12,7 %
Autres renseignements					
Ratio détail/gros ⁴	69 %/31 %	65 %/35 %	73 %/27 %	72 %/28 %	70 %/30 %
Équivalent temps plein ⁵	41 941	43 293	44 906	40 774	41 109

1) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le bénéfice dilué (la perte diluée) par action sera antidilutive; c'est pourquoi le bénéfice (la perte) de base par action et le bénéfice dilué (la perte diluée) par action sont identiques.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

3) À compter de 2008, ces mesures reposent sur le dispositif de Bâle II, alors que les exercices précédents reposaient sur la méthode Bâle I.

4) Le ratio représente le capital attribué à Marchés de détail CIBC et à services bancaires de gros à la fin de l'exercice.

5) Les équivalents temps plein sont une mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré dans une période donnée.

négl. Négligeable en raison de la perte nette de l'exercice.